

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L. 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quinze le jeudi 23 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ/AVAILLES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Thierry AUDEBERT, Eric CHAMARRE, Dany BLONDIO, Daniel BARRÉ, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD,

Absents : Brigitte BASTARD, Jean DUBOIS

Pouvoirs de : Brigitte BASTARD à Eric CHAMARRE, Jean DUBOIS à Didier VRIGNAUD

Secrétaire de séance: Catherine VRIGNAUD

Date de convocation : **20 avril 2015**

1 Logement d'Availles sur Chizé

La diminution du loyer du logement situé rue du Beth est évoquée. Le loyer actuel est de 500 €, pour 2 chambres et environ 100 m² habitables.

Le logement nécessite des rénovations :

- pas de double vitrage, pas d'isolation de toiture, diagnostic énergétique très négatif,
- travaux de toiture nécessaires et déjà prévus
- réflexion sur l'aménagement d'une chambre supplémentaire dans les combles lors de ces travaux
- le mur de clôture donnant sur la voie devra être remplacé (discussions sur la rénovation, la destruction et/ou le remplacement par une clôture grillagée).
- La question de la fermeture de l'accès entre le logement et la salle des fêtes attenante est posée.

La commission bâtiment demandera des devis comparatifs avant toute décision.

Le titulaire débiteur du bail semble avoir déserté les lieux ; une procédure légale d'expulsion est engagée car le bail court toujours. Un délai incompressible de 3 mois avec 2 passages d'huissier est obligatoire. Ce délai pourrait nous permettre d'effectuer les travaux.

La recherche de subventions (\pm 3 000 €HT de prévision de frais supplémentaires) et la possibilité de mobiliser les équipes en interne seront à envisager.

A l'issue des travaux, le Conseil Municipal réétudiera la révision du loyer.

2 Point sur le dossier de la Croix Blanche

Monsieur Daniel BARRÉ, Maire, expose les dernières informations reçues concernant l'arrêté de péril et les recherches infructueuses pour joindre le propriétaire.

Attente de devis pour la démolition ou la réhabilitation.

3 Coût de la participation de la mairie au SIVU

Monsieur Daniel BARRÉ, Maire, rédigera un courrier pour exprimer le mécontentement des représentants du Conseil quant à l'augmentation du budget prévisionnel du SIVU en période de restrictions.

4 Informations et questions diverses

a) Projet jardin partagé

Monsieur MOUNOURY présente le projet du CCAS qui doit être concrétisé par une demande de subventions avant fin mai.

Objectifs :

- centre de vie, rassemblement de personnes, mixité sociale
- continuité et lien avec le projet du marais
- attrait touristique
- convention avec le foyer de vies et l'EHPAD = travail en hauteur pour les personnes en situation de handicap par exemple...

Quelques contraintes : 10 parcelles minimum pour un total de 1 000 m² au total, accessibilité, parking... Ce projet est élaboré par l'équipe du CCAS.

b) Projet balisage des sentiers forestiers

Le projet a été suspendu pendant la campagne des élections départementales. Une étudiante est intéressée pour travailler sur le balisage d'un circuit en forêt communale.

La commission environnement attend les dernières informations nécessaires : sapins Nordmann à exploiter, réunion des 2 ACCA et accessibilité de la forêt communale partagée.

Les élus et membres des commissions concernées visiteront prochainement la forêt pour constater la réalité du terrain, et faire des propositions au sujet de l'organisation des différentes activités.

Le Conseil municipal doit définir les règles de circulation au sein du massif forestier communal. Aujourd'hui, les chemins ne sont plus praticables car les utilisateurs ne remettent pas les sentiers et chemins en état après usage. La circulation des véhicules 4x4 est discutée.

c) APE

Rodolphe RAMBAUD évoque le prêt d'un tivolì par la mairie lors de la fête de l'école. Le conseil y est favorable sur demande écrite et si l'ossature est montée par l'association, seule l'installation de la bâche nécessitant la participation d'un employé communal.

d) Fleurissement du bourg

Ce projet sera discuté lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 28 avril prochain.

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

A CHIZÉ, le 29 avril 2015

Le Maire, Daniel BARRÉ